

Le magazine de la Communauté d'Agglomération d'Agen

**Numéro spécial
«La nouvelle agglo d'Agen»**

Deux rives de Garonne, une seule agglomération d'Agen



- ✓ Découvrez le visage de votre nouvelle agglo
- ✓ Tout savoir sur la fusion CAA-CCCLB
- ✓ Bientôt une agglo de près de 100 000 habitants entre Bordeaux et Toulouse



Agropole

16



Michel Bernines

10



11

Laurence Maïoroff



14

Passeligne Pelissier

03
Editorial

04/05
Des élus à votre service

07/10
Dossier spécial fusion

06
Carte d'identité des territoires

07
L'Agglo d'Agen élargie c'est pour quand ?

08
Quelle gouvernance pour cette Agglo ?

09
Garantir un service de proximité aux habitants

10
Une règle d'or : maîtriser les budgets

11/15
Compétences et services

Compétences et services

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Infrastructures
- Environnement / cadre de vie
- Action sociale

16/19
Agglo 2020

16/17
L'emploi, priorité numéro 1

18/19
Nouvelle Agglo : CAP 2020

20
Contacts

Entretien avec Henri Tandonnet, Sénateur du Lot-et-Garonne président de la Communauté de Communes de Laplume en Bruilhois, Maire de Moirax



Une grande communauté, est-ce la fin des particularismes, la fin de nos petites communes rurales au bénéfice de la «grande ville» qu'est Agen ?

Nous avons travaillé pendant un an pour rapprocher les deux communautés qui avaient à leur création, des motivations différentes : créer des services pour la CCCLB, des infrastructures et le développement économique pour la CAA. Ces travaux, associant en cours de réflexion la commune de Pont-du-Casse, nous ont permis d'aboutir à une nouvelle communauté d'agglomération élargie, modifiée dans ses compétences et dans sa gouvernance pour prendre en compte la spécificité des communes rurales qui désormais en font partie.

Les communes conservent la compétence générale, c'est-à-dire qu'elles gardent le pouvoir de toute initiative permettant de faire face aux besoins de leur population, d'innover ou de soutenir tout nouveau projet.

L'intercommunalité n'exerce que les compétences transférées.

Grâce à la mutualisation des ressources et des moyens, nous pourrions faire face aux défis qui se présentent sur notre territoire, notamment l'anticipation et l'optimisation des grands équipements (ligne LGV avec gare nouvelle, liaison RN 21 avec nouvelle sortie autoroutière à l'ouest, grande zone d'activité...).

De plus, un système d'unité territoriale maintiendra le lien entre élus et services de proximité. ■

Pourquoi avoir fait le choix de fusion entre la Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA) et la Communauté des Communes du Canton de Laplume en Bruilhois (CCCLB) ?

La réforme territoriale du 16 décembre 2010 a souhaité rationaliser les structures intercommunales. Cela a été l'occasion de nous interroger sérieusement sur l'avenir de notre communauté de Laplume.

Nous avons, dès 2008, travaillé avec la CAA sur :

- **des projets communs** tels que la gare LGV Rive Gauche, le développement de l'économie et de l'emploi par la création d'une zone d'activité d'envergure régionale.
- **des sujets incontournables** tels que l'accessibilité, l'hygiène et la sécurité ou encore le service d'information géographique.

Ce travail en commun nous a montré l'intérêt qu'il y avait à rapprocher ces deux territoires de façon à construire un bassin de vie cohérent et à créer, entre Bordeaux et Toulouse, la capitale de la Moyenne Garonne.



Agglo Info n°4

Publication de la Communauté d'Agglomération d'Agen

Tél : 05 53 69 68 67

Fax : 05 53 69 68 60

E-mail : caa@agglo-agen.fr

www.agglo-agen.fr

Directeur de la publication : Jean Dionis du Séjour

Rédaction : David Rauscent, Valérie Barré-Pitous

Crédit photo : CAA, CCCLB, Mairie d'Agen, E. Grimault, Brigitte Zugaj, CCIT 47, Agen Habitat, Agropole, Groupe Frey Veronique Simonova.

Maquette et mise en page : L&G Presse
30, rue Naissant, 47000 Agen
05 53 87 46 75

Impression : Rotogaronne

Distribution : Médiapost
Tirage : 45 000 exemplaires

Magazine imprimé en France sur papier PEFC



DES ÉLUS À VOTRE SERVICE

1 SÉRIGNAC-SUR-GARONNE



Maire :
Jean DREUIL
1 135 habitants

2 SAINTE-COLOMBE-EN-BRULHOIS



Maire :
Hubert DUFFOUR
1 696 habitants

3 BRAX



Maire :
Michel BERNINES
1 853 habitants

4 ROQUEFORT



Maire :
Jean-Pierre PIN
1 768 habitants

5 ESTILLAC



Maire :
Jean-Marc GILLY
1 867 habitants

6 AUBIAC



Maire :
Jean-Marc CAUSSE
1 043 habitants

7 MOIRAX



Maire :
Henri TANDONNET
1 159 habitants

8 LAPLUME



Maire :
Éric BACQUA
1 398 habitants



Communauté
de Communes
du Canton
de Laplume
en Brulhois
(9 communes)

29
communes
au 1^{er} janvier 2013

9 MARMONT-PACHAS



Maire :
Gilbert LABADIE
140 habitants

10 SAINT-HILAIRE DE LUSIGNAN



Maire :
Pierre DELOUVRIÉ
1 422 habitants

11 COLAYRAC-SAINT CIRQ



Maire :
François CHALMEL
2 958 habitants

12 FOULAYRONNES

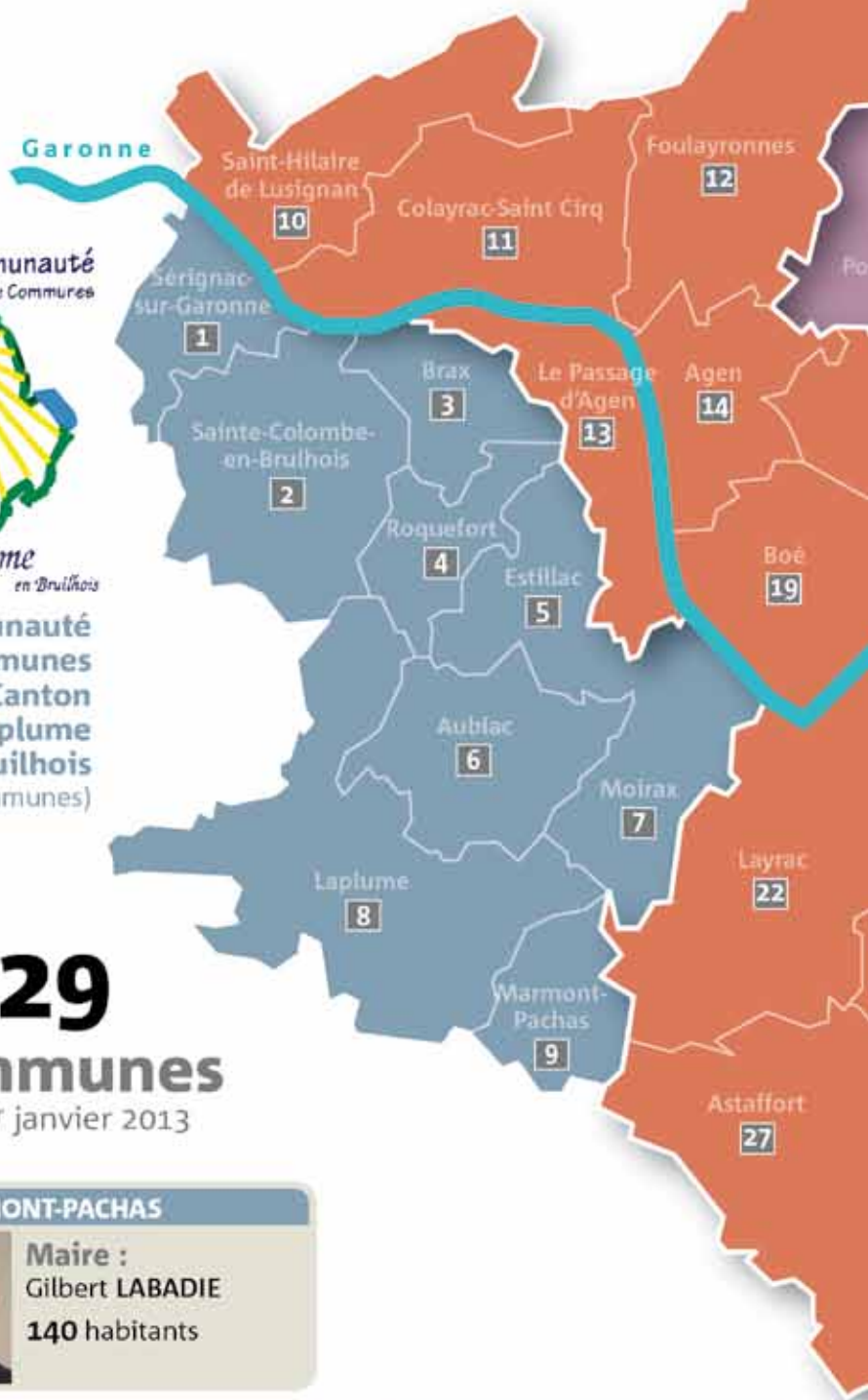


Maire :
Jean-Michel DRAPÉ
5 273 habitants

13 LE PASSAGE D'AGEN



Maire :
Jean BARRULL
9 603 habitants





14 AGEN



Maire :
Jean
DIONIS DU SÉJOUR
35 260 habitants

16 SAUVAGNAS



Maire :
Annie GALAN
462 habitants

15 BAJAMONT



Maire :
Patrick BUISSON
964 habitants

17 SAINT-CAPRAIS-DE-LERM



Maire :
Jean-Paul PRADINES
594 habitants

18 BON-ENCENTRE



Maire :
Michel LAUZZANA
6 213 habitants

19 BOÉ



Maire :
Christian DEZALOS
5 498 habitants

20 LAFOX



Maire :
Christine
BONFANTI-DOSSAT
1 189 habitants

21 SAUVETERRE-SAINT-DENIS



Maire :
René BALAGUER
464 habitants

22 LAYRAC



Maire :
Pierre PUJOL
3 699 habitants

23 FALS



Maire :
Claude SARRAMIAC
343 habitants

24 CAUDECOSTE



Maire :
Jean-Jacques PLO
958 habitants

25 SAINT-NICOLAS DE LA BALERME



Maire :
Espérance JULIEN
413 habitants

26 SAINT-SIXTE



Maire :
Danièle
LAMENSANS GARIBALDI
323 habitants

27 ASTAFFORT



Maire :
André GARROS
2 137 habitants

28 CUQ



Maire :
Claude BENSE
280 habitants

29 PONT DU CASSE



Maire :
Gilbert FONGARO
4 460 habitants

Une
communauté
de **94 574***
habitants

Communauté
d'Agglomération
d'Agen
(19 communes)



5 km

Carte d'identité des territoires

Communauté d'Agglomération d'Agen

- ✓ Population totale* : 79 053 habitants
- ✓ Date de création : 1999
- ✓ 19 communes
- ✓ Superficie : 308 km²
- ✓ Président : Jean DIONIS DU SEJOUR
- ✓ Budget : 94 millions d'euros
- ✓ 265 agents

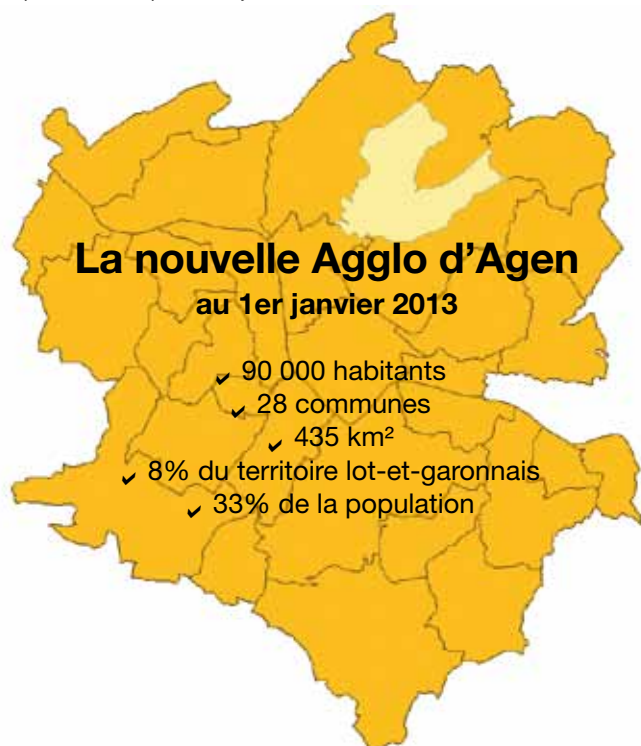
* Population municipale au 1^{er} janvier 2012

Com. de Communes de Laplume en Bruilhois

- ✓ Population totale* : 12 042 habitants
- ✓ Date de création : 1998
- ✓ 9 communes
- ✓ Superficie : 125 km²
- ✓ Président : Henri TANDONNET
- ✓ Budget : 7 millions d'euros
- ✓ 60 agents (plus du personnel saisonnier dans les centres de loisirs)

Commune de Pont-du-Casse (à l'horizon 2014)

- ✓ Population : 4 460 habitants
- ✓ Superficie : 19 km²
- ✓ Maire : Gilbert Fongaro



Deux rives de Garonne, une seule Agglo d'Agen

CCCLB un revenu supérieur à celui de la CAA qui est tiré vers le bas par la Ville d'Agen



Au sein de l'Agglo, le revenu moyen des ménages évolue de 1 742 € à Agen pour atteindre 3 006 € à Bajamont. Le chiffre global de la CAA (sans Agen) est légèrement supérieur à la moyenne française, mais Agen qui représente la moitié des ménages, fait considérablement baisser ce chiffre. Le revenu des habitants CCCLB est comparable à celui de la CAA hors Agen ; il varie de 2 249 € à Sérignac-sur-Garonne à 3 070 € à Moirax. ■

40 % du poids économique du département

	Entreprises	Salariés
CAA	6 720	32 875
CCCLB	954	3 445
Lot-et-Garonne	31 387	104 622

La CAA regroupe 21,4 % des établissements du Lot-et-Garonne et 31 % des salariés. La taille moyenne des entreprises (4,9 salariés) est supérieure à la moyenne nationale (4,2). La CCCLB regroupe 3 % des établissements et 3,3 % des salariés. Les entreprises emploient en moyenne 3,6 salariés ce qui s'explique par le caractère plus rural du canton.

Ensemble, la CAA et la CCCLB pèsent 1/3 du poids économique du département. ■

L'Agglo d'Agen élargie, c'est pour quand ?

Depuis 2008, la CCA et la CCCLB travaillent sur des projets de développement essentiels pour donner à l'agglomération d'Agen une dimension économique régionale entre Bordeaux et Toulouse. Cette volonté de rapprochement va se concrétiser par une fusion officielle le 1er janvier 2013 ! L'occasion de faire le point sur le calendrier et les principales étapes de cette démarche commune et partagée.

Même si la CAA et la CCCLB partageaient depuis plusieurs années des ambitions communes, la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales a donné un coup d'accélérateur au rapprochement des deux structures.

La loi a demandé à chaque Préfet d'élaborer un schéma de coopération intercommunale avec 3 critères essentiels : qu'aucune communauté de communes n'ait une population inférieure à 5 000 habitants ; qu'il n'existe plus de communes isolées ; que les territoires soient cohérents avec les bassins de vie.

Le Préfet de Lot-et-Garonne a donc proposé que la CAA et la CCCLB fusionnent. Les communes concernées ont été consultées à l'automne 2011 via leurs conseils municipaux et **27 d'entre elle (sur 29) ont émis un avis favorable !**

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a **approuvé cette fusion à l'unanimité** dans sa réunion du 10 février 2012.

Le Préfet doit dorénavant rédiger l'arrêté de périmètre sur lequel les conseils municipaux des communes concernées devront à nouveau statuer au cours des prochains mois, avec **un objectif affirmé d'une nouvelle agglomération au 1er janvier 2013 !**

Une conférence permanente pour construire l'agglo de demain



La première conférence permanente s'est réunie le 19 janvier 2012.

Si 2013 sera l'année du rapprochement entre les deux communautés, 2012 sera consacrée à la concertation et à la construction de la grande agglomération d'Agen. C'est pour préparer l'Agglo de demain que la conférence permanente de coopération intercommunale, composée des élus des communes membres de la CAA et de la CCCLB a été installée le 19 janvier dernier.

L'objectif de cette instance est de formaliser l'organisation de la future intercommunalité en se positionnant sur des questions essentielles comme l'intégration de nouvelles compétences (enfance et jeunesse, extension du réseau de transports...), la construction du premier budget 2013 ou l'évolution des statuts de la nouvelle intercommunalité. ■

Un peu d'histoire



Robert de FLAUJAC
Président de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de l'Agenais

La Garonne, une frontière ?

Dans l'Antiquité, la Garonne formait une réelle frontière entre sa rive droite et sa rive gauche. Selon le géographe Strabon, elle séparait la Gaule Celtique (Nitiobriges) de l'Aquitaine (Gascons), et dont les populations différaient par « la langue, les coutumes et les lois ».

Quant à Jules César, il rapportait « la Garonne forme une barrière culturelle ». Cependant, la Période Romaine a unifié par la langue latine les deux populations séparées par le fleuve. Après le bouleversement des Grandes Invasions, les structurations administratives s'affirment. C'est ainsi qu'au Moyen Âge, on trouve le comté d'Agenais et lui faisant face, la vicomté du Bruilhois aux mains de pouvoirs politiques distincts sinon antagonistes. Le Bruilhois ressortait du sénéchal d'Armagnac et du parlement de Toulouse, l'Agenais dépendait du

Parlement de Bordeaux. La Garonne constituait alors, politiquement, une frontière. Côté gascon, on disait couramment, en traversant le fleuve, que l'on « allait en France » ! Il fallut attendre le début du XVII^e siècle pour que Henri IV rattache la vicomté à la Couronne. Dès le XIV^e siècle, la ville d'Agen, cherchant à sécuriser les passages sur le fleuve, a lutté pour que sa juridiction s'étende sur sa rive gauche. La juridiction d'Agen empiétait alors sur le Bruilhois près de Monbusq ; c'était courant pour une cité fluviale de posséder la tête de pont opposée pour la sûreté du commerce. Mais le fleuve fut aussi une barrière, car la ville n'a pu s'étendre sur les deux rives, conséquence de l'instabilité de son cours et de la grande difficulté à le traverser. Depuis la période médiévale les fortes inondations ont eu raison du pont d'Agen. Il aura fallu attendre 1827 pour que le pont de pierre enjambe, durablement, le fleuve. Mais la barrière que fut le fleuve neutralisa les échanges économiques et culturels entre le Bruilhois et l'Agenais. Aujourd'hui encore on distingue le parler gascon du parler d'Agen. Il ressort que les continuités historiques sont plus manifestes que les déterminismes géographiques, cela confirme que le choix des hommes peut modeler le territoire.

Quelle gouvernance pour cette nouvelle agglo ?

En passant de 7 communes en 2008 à 29 communes à l'horizon 2013, l'Agglo d'Agen doit adapter son mode de fonctionnement tout en respectant la voix de chacune de ses communes membres.



Le conseil communautaire se réunit chaque trimestre

Entretiens

Quelle est la place d'une commune de 450 habitants comme Sauvagnas au sein d'une Agglo de 78 000 habitants ?

«Sauvagnas est membre de la communauté d'Agglomération depuis 2 ans maintenant. Notre appréhension de ne pas «exister» au milieu de 19 communes a été très rapidement levée au vue du fonctionnement de l'Agglo. La présence du Maire au Bureau communautaire est un premier gage de réussite mais il ne faut pas oublier la représentation de notre commune au sein des commissions thématiques. Les 10 membres du Conseil municipal de Sauvagnas sont membres d'une commission de la Communauté d'Agglomération. Ce n'est donc pas seulement le maire mais l'ensemble du Conseil municipal qui est impliqué au quotidien dans les problématiques communautaires. Au même titre qu'Agen ou Boé, Sauvagnas est au cœur des projets de l'Agglo». ■



Annie Galan
Maire de Sauvagnas

Comment assurez-vous la représentativité des petites communes au sein de l'Agglo ?

«L'intercommunalité, ce sont des hommes et des femmes qui s'unissent pour construire un territoire autour d'un projet fort. Au-delà des clivages, au-delà du poids démographique, ce projet doit être partagé par tous. C'est pourquoi dans le bureau communautaire, qui est l'organe décisionnaire de l'Agglo, la voix du maire de Cuq (263 habitants) pèse autant que celle du maire du Passage (9 500 habitants) ou celui du représentant de la ville centre de 35 000 habitants ! C'est notre conception de la démocratie communautaire et nous y sommes très attachés.» ■



Jean Dionis
Député-Maire
d'Agen et
Président de la CAA

Le **Conseil Communautaire**, véritable «Parlement de l'Agglo» est le reflet de la réalité démographique. Il est composé de conseillers municipaux des communes membres dont le nombre, défini par la loi, est fonction de la population de chaque commune avec à **minima 1 siège par commune**. Agen (35 000 habitants) dispose de 24 délégués alors que Saint Nicolas de la Balermie (413 habitants) n'a qu'un seul représentant.

C'est un organe délibératif qui comptera **67 membres**.

Les commissions thématiques (Economie, Environnement, Transports ...) sont composées de conseillers communautaires et de **conseillers municipaux associés** qui travaillent sur les dossiers soumis au Conseil communautaire.

Une commune = Une voix au sein du Bureau

Le Bureau communautaire, quant à lui, se définit comme le «gouvernement de l'agglo». Composé des maires des communes membres (quelles que soient leur taille), cet organe dirigeant se réunit chaque semaine pour définir les grandes lignes de travail des commissions, analyser et valider les projets qui en émanent.

Enfin, le Président, garant de l'intérêt général, s'appuie sur les vice-présidents et l'équipe de direction pour conduire les actions de la communauté d'Agglomération. ■

Garantir un service de proximité aux habitants

A l'horizon 2013, vingt - neuf communes seront réunies au sein d'une Agglo à la dimension du bassin de vie de l'Agenais. Le rapprochement de ces deux collectivités suppose la création d'une structure intercommunale forte et unique en Lot-et-Garonne qui comptera plus de 320 agents au service de quelques 90 000 habitants.

Quels seront les axes d'intervention de cette intercommunalité ? Quelles conséquences au quotidien pour les administrés ? Comment garantir un service de proximité pour tous les habitants de l'Agglo élargie ? Entretiens avec les chevilles ouvrières de ce rapprochement.

L'intercommunalité doit être aux service des communes



Denis Solivères
Directeur Général
des services de la
Communauté d'Ag-
glomération d'Agen

«L'Agglo assure trois missions essentielles ; aménager le territoire, rendre service aux administrés et conseiller les communes membres. Pour ce qui est de notre fonction d'aménageur, l'Agglo crée des zones d'activités économiques et construit des infrastructures pour désenclaver le territoire et permettre aux entreprises de créer de l'emploi et de la richesse. C'est une mission à moyen long terme. **La fusion avec la CCCLB nous permettra d'atteindre la taille minimum** pour traiter ce genre de sujet.

Notre deuxième mission est de nous concentrer sur le quotidien des habitants en assurant des prestations de service de très bon niveau pour la population tels que la collecte et le traitement des déchets, la voirie, l'eau, l'assainissement ou les transports et cette liste n'est pas exhaustive. Nous travaillons avec la CCCLB et la commune de Pont-du-Casse sur l'intégration de nouvelles compétences comme la petite enfance ou l'extension du périmètre des transports publics pour garantir la qualité, la pérennité et le développement de tous ces services. Enfin, le dernier volet de notre action est d'accompagner et de conseiller les communes qui le souhaitent.

L'intercommunalité est une entité au service de ses communes, comme une entreprise est au service de ses actionnaires. L'Agglo intervient ainsi sur plusieurs thématiques : l'urbanisme et le droit des sols, la voirie ou encore le conseil administratif et juridique sur les marchés publics notamment. Elus et administratifs rassemblés au sein de la conférence permanente installée le 19 janvier dernier, sommes tous mobilisés pour être opérationnels le 1er janvier 2013 et construire les bases de l'agglomération de demain.» ■



Le siège de la CCCLB



Le siège de la CAA

Constituer des pôles de proximité



Olivier Lamouroux,
Directeur Général
de la Communauté
de Communes de
Laplume en Bruilhois

« S'agissant de la fusion entre la CAA et la CCCLB et l'intégration de la commune de Pont-du-Casse, **l'idée phare défendue par les élus est la constitution de pôles de proximité** qui permettent aux administrés, pour certains services, de ne pas avoir à se déplacer à Agen. Ainsi, les services de voirie, d'ordures ménagères, des crèches et des centres de loisirs seront bien sûr maintenus sur place. Concernant les ordures ménagères particulièrement, il a été acté l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de Zone (TEOMZ) afin que les taux actuels de la CAA et de la CCCLB soient conservés. **La qualité de service ne sera pas dégradée par cette fusion.** Au contraire, nous attendons une amélioration sur certains aspects : le service de transports en commun (lignes de bus permanentes et transports à la demande) sera plus rapidement mis en œuvre sur le canton de Laplume, les permis de construire seront instruits directement par les services de la nouvelle entité, la mutualisation des moyens devrait permettre de réduire les coûts (notamment par une mise en concurrence plus efficace lors des commandes publiques), etc. En terme plus opérationnel, les services techniques et administratifs de nos deux communautés vont apprendre à coopérer au cours de l'année 2012, afin d'être prêts à fonctionner dès le 1er janvier 2013 ». ■

Une règle d'or : maîtriser les budgets !

Avec l'acquisition de nouvelles compétences et l'extension du périmètre communautaire, l'Agglo a du anticiper ces mutations en élaborant une politique financière fiscale saine et équilibrée. Entre les dépenses d'investissements nécessaires pour le développement économique et la création de richesse (infrastructures, zones d'activités ...), le bien-être des habitants (Passeligne Pelissier...) et les dépenses de fonctionnement qui assurent les services à la population (transports, collecte des déchets, ...), l'exercice reste difficile. Quel sera l'impact de la fusion CAA / CCCLB sur la fiscalité des ménages et des entreprises ?



Michel LAUZZANA
Maire de Bon-En-
contre, Vice-Pré-
sident chargé des
Finances de la CAA

«L'intercommunalité c'est faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seul ! Je crois que cette notion est essentielle. En rapprochant nos deux collectivités, nous garantissons la stabilité financière de l'Agglo pour les années à venir. D'abord, parce que nous disposerons d'une capacité financière plus importante, notre besoin en trésorerie sera réduit et les garanties d'emprunt pour les établissements bancaires seront meilleures. Notre marge de manœuvre sera plus grande pour nos investissements futurs. Autre point primordial, la fusion sécurise également nos ressources. Le budget de l'Agglo sera moins dépendant d'une source de financement (subvention, dotations ...) ou d'un aléa économique (fermeture ou délocalisation d'une entreprise etc...). Enfin, l'Etat encourage les regroupements intercommunaux à

fiscalité unique par une dotation complémentaire d'un million d'euros au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement. La fusion CAA / CCCLB et l'intégration de Pont-du-Casse est une vraie chance pour notre territoire !» ■



L'avenue Albert Camus à Boé est une voie communautaire

Pour ce qui concerne les investissements de la CAA, le Plan Pluriannuel d'Investissement était équivalent à près de 48 millions d'euros pour 2011 répartis sur différents projets tels que la liaison Beauregard RD 8113 (35%), la protection contre les crues (8,3%), la voirie (6,3%) ou encore le fonds de solidarité territorial (5,8%) qui permet de soutenir les projets des communes. Ces investissements sont financés par les dotations et les subventions (Europe, Etat, Conseil régional, Conseil général) et l'auto-financement provenant des excédents budgétaires. Il est fait appel à l'emprunt pour équilibrer les opérations si nécessaire. Avec une capacité de désendettement de 5 ans, l'Agglo d'Agen assure une gestion saine et équilibrée de ses finances. ■

QUESTION D'AGGLO



Paul BONNET à Astaffort
Plus d'habitants signifie plus de routes, plus de crèches, plus de services et donc plus de personnel. Nos impôts vont-ils augmenter ?

Michel BERNINES,
Maire de Brax



«La fiscalité des collectivités est un sujet très complexe. En quelques mots, les ressources proviendront principalement des entreprises par le biais de la Contribution Economique Territoriale (ex Taxe Professionnelle) pour environ 60% du budget communautaire et des ménages pour moins de 20%.

Pour ce qui concerne les habitants de la CCCLB, le cabinet mandaté pour étudier les conséquences financières de la fusion a démontré que dans le cadre de la fusion, le taux de la part intercommunale de la taxe d'habitation restera stable. Dans le cas contraire (si la CCCLB restait indépendante), l'augmentation de ce taux aurait été comprise entre 10% et 25% d'ici 2019.» ■

Une agglo au service de ses habitants

Chaque jour, l'Agglo agit pour les agenais et les agenaises en remplissant des missions de services publics dans des domaines aussi variés que la collecte des déchets, l'urbanisme, les transports publics ou le logement social.

L'Agglo, c'est aussi une communauté de projets qui investit et prépare l'avenir de notre territoire. Retour sur ces compétences qui façonnent notre quotidien.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique est déjà un axe essentiel de l'action communautaire, appelle à devenir notre priorité numéro 1 dans les années à venir. Cela se traduit par : la création de zones d'activités, d'initiatives concrètes en faveur de l'emploi ou encore la promotion économique et touristique.

Création, aménagement et gestion des zones d'activités

Les zones d'activités sont des outils de développement économique efficaces pour le territoire car elles assurent le développement économique en pérennisant l'installation des entreprises et en favorisant l'emploi. La nouvelle Agglo oeuvre à la création d'un espace économique de premier plan qui prolongera Agropole et sa dernière tranche, Agropole 3, ainsi qu'à des projets à dimension plus régionale : le Green center de Lamothe-Magnac et le technopole Agen Garonne.

Emploi

La question de l'emploi est au cœur des préoccupations de tous. Le réseau Agglo Emploi a été créé pour proposer une réponse adaptée à chaque demandeur d'emploi en lien avec les entreprises locales qui recrute.

Enseignement Supérieur

L'agglomération agenaise propose aux jeunes une offre en formation diversifiée et de qualité. L'Agglo accompagne contractuellement les établissements d'enseignement supérieur de son territoire et mène des actions d'information comme le salon INFOSUP. Un schéma local de l'enseignement supérieur est en cour d'élaboration.

Le développement économique, c'est aussi le tourisme avec :

- ✓ La valorisation des productions locales
- ✓ La mise en valeur urbanistiques des communes
- ✓ Des projets touristiques majeurs (Passeligne Pelissier)
- ✓ Le tourisme d'affaires avec « Agen Evénements » ■



L'Agropole a permis la création de 2 500 emplois depuis 1992



Le site de la Fac du Pin accueille 500 étudiants dans les filières droit et langues

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Transports et Déplacements

En tant qu'autorité chargée des transports sur son territoire, la Communauté d'Agglomération œuvre pour améliorer les conditions de vie des habitants de l'agglo, faciliter l'accès aux transports publics et encourager l'usage des modes de transports doux.

Deux dossiers essentiels sont à l'ordre du jour :

- ✓ Les travaux d'aménagement de l'Espace Gare d'Agen, avec la création d'une gare routière, sont programmés jusqu'en 2015
- ✓ Le renouvellement de la Délégation de Services Publics du transport urbain Transbus avec l'ambition d'étendre d'ici 2013 le réseau à l'ensemble du territoire communautaire.
- ✓ Le développement des pistes cyclables.

Habitat

Avec 80% de la population lot-et-garonnaise susceptible de bénéficier d'un logement social, l'Agglo se doit d'intervenir sur son territoire. La politique communautaire en faveur de l'habitat permet à la communauté de soutenir les projets de construction ou de rénovation des bailleurs sociaux.



QUESTION D'AGGLO



Morgan VESPERTINI,
Foulayronnes

J'habite à Foulayronnes et je suis étudiant à Sud Management à l'Agropole. Pourrais-je bientôt m'y rendre en bus ?

Laurence MAÏOROFF Vice-Présidente chargée des Transports

«La gestion du réseau de bus urbain Transbus est déléguée à un opérateur privé. La loi prévoit que les bus urbains circulent uniquement dans le PTU (Périmètre de Transport Urbain) qui correspond aux limites de l'agglomération. Aujourd'hui, grâce au rapprochement de la CAA et de la CCLB nous allons pouvoir élargir ce périmètre de manière à ce que le réseau desserve toutes les communes de l'Agglo et bien sûr, pour ce qui vous concerne, Estillac et l'Agropole.»



Résidence René Cassin à Agen, 80 logements construits par Agen Habitat, organisme HLM rattaché à l'Agglo depuis 2010.

Urbanisme et Droit des sols

L'ambition du PLU (Plan Local d'Urbanisme) Intercommunal Durable est clair, il s'agit d'instaurer les règles du «mieux vivre ensemble» au sein de l'Agglo. Cet ensemble de réglementation est en cours d'élaboration pour planifier et organiser un projet de territoire à l'échelle communautaire qui réponde à un objectif de développement durable tout en respectant les enjeux spécifiques de chaque commune.

QUESTION D'AGGLO

Thierry MOLINIÉ de Sainte Colombe en Bruilhois

« Si la compétence urbanisme est exercée par l'Agglo, qui va instruire les demandes de permis de construire ? »

Marie-Laurence MASSALAZ, en charge de l'Administration du Droit des sols



«Le service urbanisme de l'Agglo instruit l'ensemble des autorisations du droit des sols pour le compte des communes qui au préalable avait recours à la Direction Départementale des Territoires (ex-DDE). Concrètement, cela ne change rien pour vous, vous déposerez votre demande de permis de construire à la mairie de Sainte-Colombe, cette demande sera instruite conjointement par l'Agglo et la commune et c'est le maire de Sainte-Colombe qui signera votre Permis de Construire.»



INFRASTRUCTURES

Voirie et parcs de stationnement

A l'horizon 2014, l'agglo comptera près de 500 km de chaussées à aménager et entretenir. Parmi ces voiries, la liaison Beauregard-RD 813 est en voie d'achèvement. Les 7 km de cette infrastructure majeure pour le bassin de vie de l'Agenais contribuent à désengorger le cœur de l'Agglo et protègent Agen-Sud et Boé des crues centennales de la Garonne grâce à la digue sur laquelle elle s'est appuyée.



Le Viaduc de franchissement des voies ferrées et du canal à Boé



La liaison Beauregard RD 813 est un équipement structurant pour l'Agglo

Protection contre les crues

Depuis 1986, des grands travaux sont entrepris pour protéger l'agglo et ses habitants des crues de la Garonne, 65 millions d'euros ont été investis dans ce chantier. Avec la fusion CAA/CCCLB, la protection du territoire face aux inondations ne se limitera plus à la Garonne mais à tous ces affluents de manière à prévenir les inondations connues par les habitants de Roquefort et Brax en juin 2008.

Eau et assainissement

L'Agglo exerce la compétence Eau et Assainissement avec une équipe de 15 personnes qui assure la gestion des réseaux d'eau sur territoire (traitement de l'eau potable et l'assainissement collectif) ainsi que les problématiques d'assainissement non-collectif.

L'Agglo intervient également sur :

- ✓ La signalisation routière, les feux tricolores et l'éclairage public
- ✓ Les équipements culturels et sportifs (Centre Omnisports Jacques Clouché, gymnases, piscine Aquasud...)
- ✓ Les réseaux câblés et de télécommunications
- ✓ La passerelle sur la Garonne



La passerelle entre Agen et Le Passage est une infrastructure communautaire

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



Une initiative originale de collecte hippomobile sur le Passage-bourg

Collecte et traitement des déchets

Cette compétence constitue un des postes de dépenses les plus importants de l'Agglo. A l'horizon 2014, ce sont les déchets de près de 100 000 habitants qu'il faudra collecter, trier et traiter. A la problématique des ménages, s'ajoutent la question des déchets des entreprises qui font l'objet d'une redevance spéciale.

Développement Durable

L'agglo d'Agen est engagée dans une démarche d'ensemble visant à faire d'elle une des premières agglos à suivre les recommandations du Grenelle de l'environnement. Plusieurs projets sont proches d'être finalisés, le parc communautaire Passeligne-Pelissier à Boé, première étape du Parc National Urbain Fluvial Agen Garonne, verra le jour au printemps 2012. Sur la rive gauche de l'agglo, le Parc Naturel des Gravières de Brax, deviendra le poumon vert de cette partie de l'agglo dans un environnement gagné par l'urbanisation.

QUESTION D'AGGLO



Sandrine ROZIES,
Comment fonctionne
l'Agglo concernant le
tri sélectif ?

François CHALMEL Vice-
Président de la CAA en charge de l'Environne-
ment et du Cadre de Vie

La mise en place du tri sélectif permet de maîtriser le coût du traitement pour la collectivité. Actuellement sur le territoire de l'Agglo, les bacs ou les sacs (papier et journaux d'une part et emballages cartons, bouteilles, boîtes métalliques...) d'autre part, sont collectés en porte à porte.



L'environnement et le cadre de vie, c'est aussi :

- ✓ la mobilisation pour la réhabilitation du seuil de Beauregard,
- ✓ la mise en valeur des espaces naturels (sentiers de randonnées ...).



Les gravières sont situées sur la commune de Brax entre la RD119 et la Canal Latéral à la Garonne

ACTION SOCIALE



La crèche d'Estillac prochainement gérée par la nouvelle agglo

Accessibilité

Depuis 2009, la CAA et la CCCLB travaillent conjointement sur l'homogénéisation des accès aux services, équipements et infrastructures pour les Personnes à Mobilité Réduite. Un premier diagnostic de 160 bâtiments publics et 120 km de voirie a été réalisé en 2011. D'ici 2014, 500 000 euros seront consacrés à la mise en accessibilité de nos territoires

Cohésion sociale

La cohésion sociale est un axe fort du projet d'agglomération qui intègre la politique de la ville et la participation aux politiques d'action sociale des communes (maisons médicales, structures d'accueil pour les personnes âgées...).

Concrètement, l'Agglo a mis en place un service médiation qui intervient dans les bus. L'agglo agit également pour le développement de la mixité sociale dans les quartiers sensibles, la réinsertion par l'emploi ou encore l'accueil des gens du voyage.



Le service Médiation intervient sur le réseau de bus urbain

Petite enfance et Jeunesse

En 2014, la nouvelle agglo fera vivre et développera les équipements enfance et jeunesse (crèches, centres de loisirs) de la CCCLB. Cette compétence a été un engagement fort de la CCCLB.

QUESTION D'AGGLO



Céline DAUZAC, Laplume
Avec la fusion de la CAA et de la CCLB, les tarifs du centre de loisirs de Laplume vont-ils augmenter ?

Hubert DUFFOUR, Maire de Sainte Colombe en Bruilhois

Les tarifications des crèches et des centres de loisirs sont une décision communautaire. La fusion de la CAA et de la CCLB permettra de stabiliser les ressources de la collectivité et donc sans aucun doute de maintenir les tarifs actuels. ■



L'emploi, priorité n°1 de la nouvelle Agglo

Grâce à une situation géographique stratégique entre Bordeaux et Toulouse, l'agglo d'Agen dispose de tous les atouts pour devenir un pôle économique d'envergure régionale.

Sur un territoire qui produit 40% du PIB du département, une agglo forte de près de 100 000 habitants peut créer les conditions favorables au développement économique et agir sur la création d'emplois.



250 emplois seront créés fin 2012 sur Lamothe-Magnac

Le Green Center de Lamothe Magnac

C'est fin 2012 que le centre commercial commencera à voir le jour sur le site de Lamothe-Magnac à Boé, avec

l'implantation d'un magasin de bricolage Leroy-Merlin de 11 000 m². Le reste de l'espace commercial accueillera le Green Center de 15 000 m² avec des enseignes telles que GIF, Boulanger...

Le Groupe Frey, promoteur du projet s'est engagé à respecter les exigences du cahier des charges imposé par l'Agglo. Aucune enseigne d'équipement de la personne ou de biens culturels, ne s'implantera sur le site qui se veut une zone commerciale à haute qualité environnementale.

Avec un investissement global de plus de 45 millions d'euros, **ce nouvel ensemble commercial permettra la création de 250 emplois sur l'agenais.**



La zone de Lamothe-Magnac

Agropole 3 à Estillac



Agropole est une technopole reconnue nationalement

Créée en 1992, Agropole rassemble plus de 130 entreprises sur son site qui ont créées 2500 emplois en 20 ans. Depuis 2006, la technopole quasiment complète, cherchait à s'étendre sur les seuls terrains disponibles en immédiate proximité.

La Communauté des Communes du Canton de Laplume en Bruilhois (CCCLB) vient donc de signer un protocole d'accord avec l'armée pour valider un échange de terrains et permettre une extension de 29 hectares pour la troisième tranche d'Agropole.

La collectivité investit 7.6 millions d'euros dans cette opération qui devrait permettre la construction rapide d'une nouvelle **usine Boncolac qui souhaite s'implanter sur le site avant fin 2012.**



Jean-Alain Mariotti

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne et Président d'Agropole Entreprises

«Le développement économique naît du lien entre les Entreprises et le Territoire. Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer au niveau de l'aménagement du Territoire et notamment dans la création et l'amélioration des zones d'activités pour accueillir les entreprises porteuses d'emplois. Dans la continuité de l'Agropole, simple idée il y a trente ans et qui, depuis, a généré plus de 2 000 emplois, la future zone Agen Garonne est une étape essentielle du développement du Lot-et-Garonne pour lequel la CCIT s'attache à faire entendre la voix et les besoins des chefs d'entreprises.»



Le Technopole Agen-Garonne

Le projet de zone économique sur la rive gauche, désormais baptisé « Technopole Agen-Garonne » est né d'une demande et d'un constat. Une demande initiale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne d'abord, qui alertait les collectivités sur la nécessité de prévoir des capacités d'accueil importantes pour le développement économique du bassin de vie agenais à moyen et long terme alors que se profilait la saturation du site de l'Agropole.

D'un constat ensuite, les disponibilités foncières actuelles et à venir, limitées sur l'agenais, ne correspondent pas aux attentes des entreprises.

Au travers de la création de cette zone, la volonté de la nouvelle Agglo est d'**anticiper l'avenir à 20 ans en tablant sur un développement économique générateur d'emploi** par l'aménagement progressif d'une zone d'activités de dimension régionale.

Le choix du site, au nord de l'A62 sur la commune de Sainte-Colombe en Bruilhois s'imposait en raison de sa proximité avec l'agglomération agenaise, des disponibilités foncières importantes mais aussi par le fait que ce territoire allait être desservi par le passage de la LGV, par le positionnement de la future gare et par le second échangeur autoroutier Agen-Ouest.

Une première tranche de 30 hectares

L'emprise globale du projet est estimée à 212 hectares dont 20 hectares sont réservés pour l'emprise de la LGV et une cinquantaine pour les équipements de la zone (voirie, espaces «tampons»...).

Au final, les études en cours prévoient à terme une surface d'environ **140 ha cessibles** qui seront commercialisés et aménagés en plusieurs phases, dont la première en 2015 devrait concerner une trentaine d'hectares.

En termes d'équipements, le technopole Agen-Garonne se veut le prolongement de l'Agropole à Estillac notamment qui devrait être complète d'ici 3 à 4 ans.

La priorité sera donnée aux entreprises agissant dans le secteur de l'économie verte ou engagées dans la performance environnementale.

Concrètement, une procédure de création de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) va être entamée sur l'année 2012.

Cette phase de concertation active avec toutes les parties prenantes devrait durer deux ans (2012-2014).

Une attention particulière est apportée à trouver des solutions adaptées pour les propriétaires fonciers concernés.



Yann Maus

PDG de Fonroche, installé à Roquefort

« Lors de la création de Fonroche, j'ai eu le choix dans mes implantations. Beaucoup de départements étaient intéressés par ce projet.

A la présentation de ce projet, l'ensemble des élus ont immédiatement adhéré et mis à notre disposition un réel soutien à différents niveaux. Ce soutien s'est traduit par l'important développement du groupe Fonroche, qui compte aujourd'hui dans ses effectifs 410 salariés spécialisés et dûment formés à nos métiers : photovoltaïque, biogaz, géothermie et solutions d'éclairage solaire autonome. L'implantation du groupe Fonroche est aujourd'hui une vraie réussite pour le territoire, qui, à nos côtés, a su développer une vraie filière industrielle, avec de réelles valeurs de citoyenneté, d'excellence et d'innovation. »



Une ambition environnementale forte pour cette nouvelle zone d'activité Rive Gauche

Photo d'illustration non contractuelle

Nouvelle Agglo CAP 2020

Aménager l'agglomération Agenaise de demain. Cette mission essentielle de la collectivité oblige les élus à se projeter dans le futur à 10 ans ou 20 ans.

Se préparer à l'arrivée de la LGV

Le tracé qui sera soumis à enquête publique attend la décision imminente du premier ministre.

En termes de calendrier, l'année 2012 sera consacrée à la préparation du dossier d'enquête d'utilité publique qui est programmé sur 2013 et 2014. Cinq à sept ans de travaux seront ensuite nécessaires avant la mise en service des lignes prévu autour de 2020.

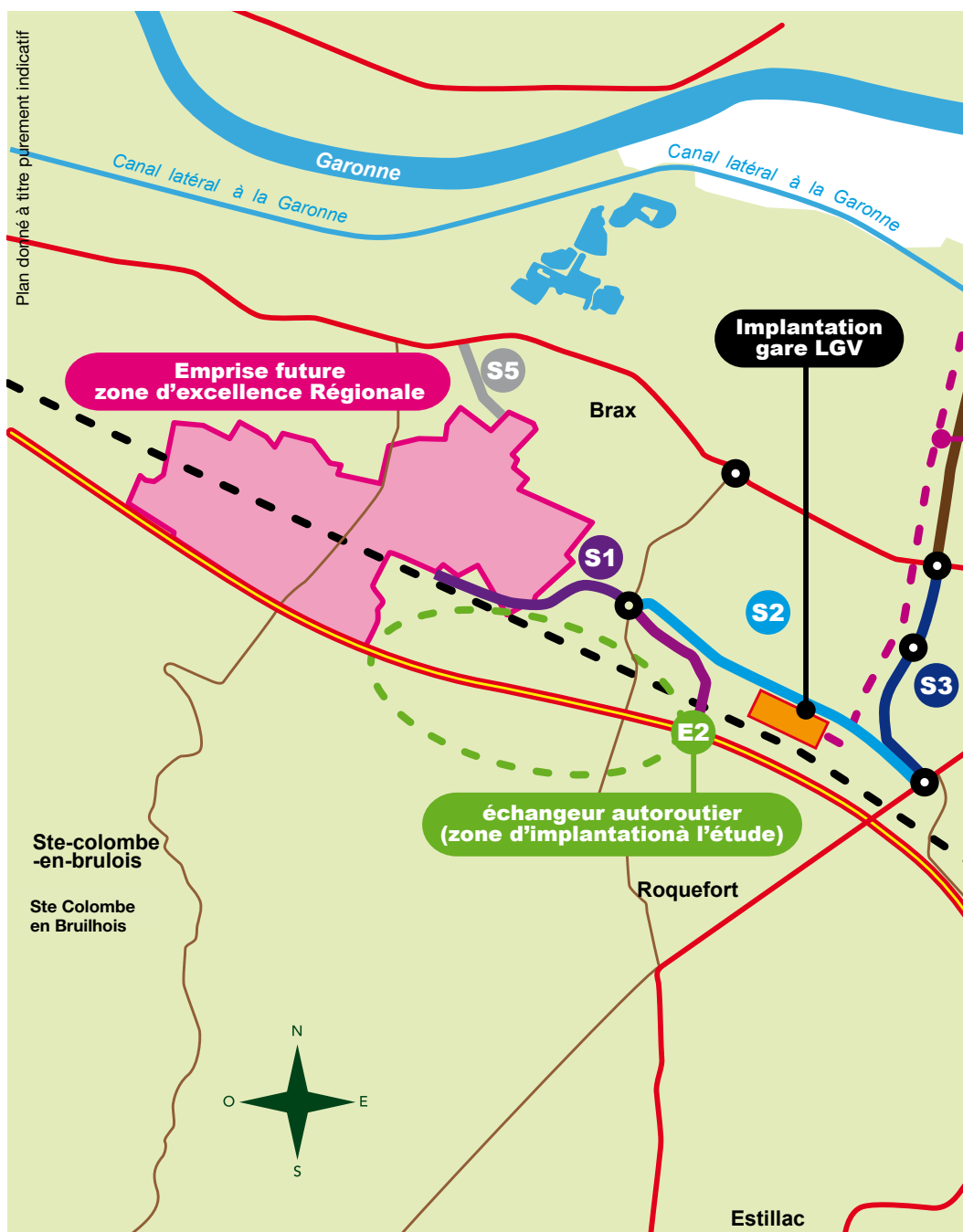
Retrouvez les cartes détaillées du tracé proposé par commune au 1/10 000^e sur le site www.gpsso.fr

La Gare LGV en rive gauche

Nathalie Kosciusko-Morizet, alors ministre de l'environnement a pris la décision définitive d'implanter la gare TGV en rive gauche.

Ce choix est motivé par la volonté de créer une synergie de développement et d'accompagner le dynamisme géographique et économique de ce territoire, et par la même de tout le bassin de vie agenais et lot-et-garonnais.

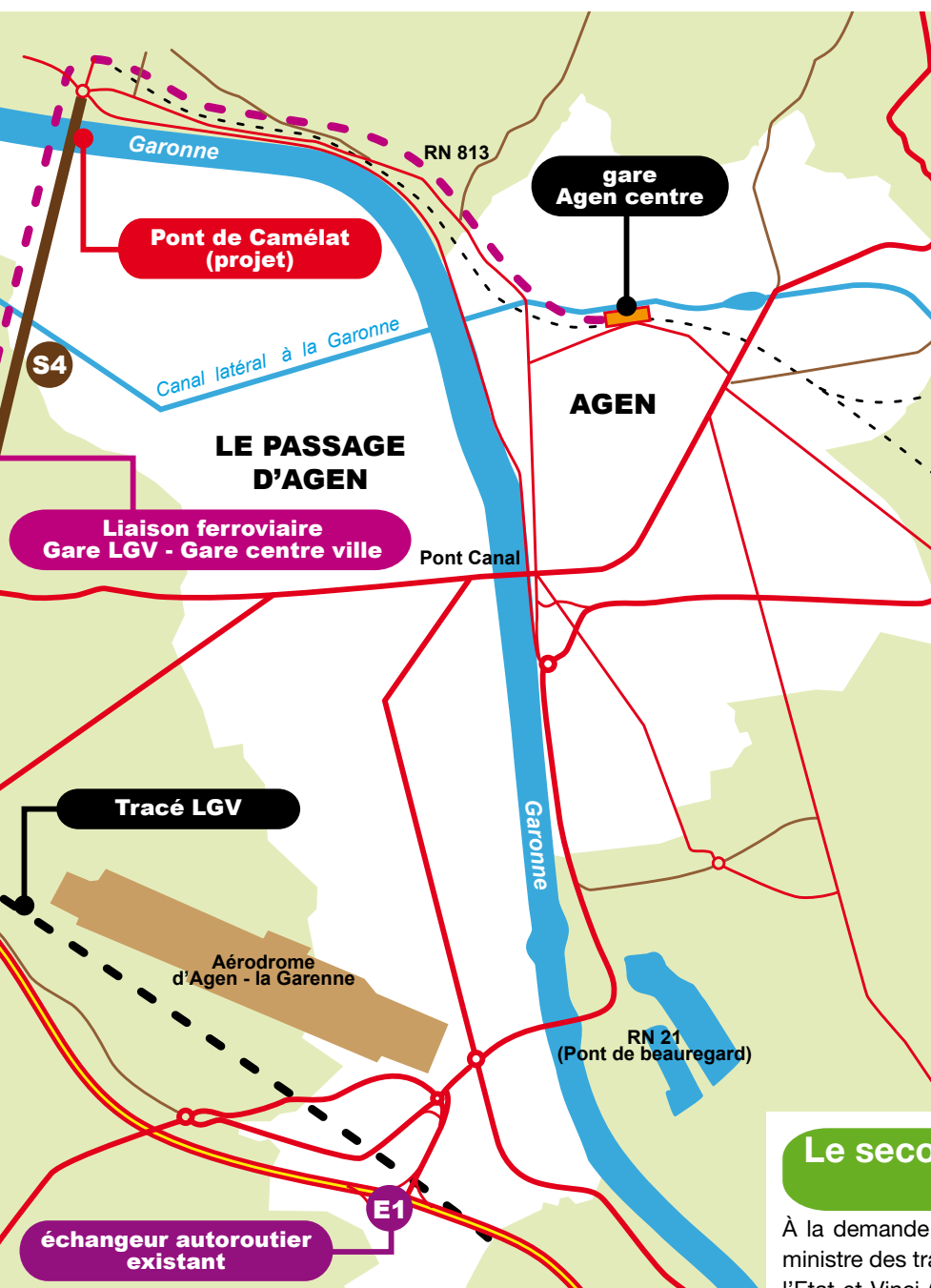
Avec une gare rénovée en centre-ville (les travaux du pôle multimodal ont débuté), la gare LGV, actée par décision ministérielle du 29 juillet 2011, sera implantée sur le secteur Brax-Roquefort et une navette ferroviaire TER sera mise en place pour relier la gare d'Agen-centre via le pont de Camélat en moins de 7 minutes.



L'agglo 2020, une feuille de route claire !

En anticipant les évolutions sociétales, en structurant les territoires, en prévoyant les infrastructures, l'agglo façonne le bassin de vie des agenais à l'horizon 2020 / 2030.

Les élus de l'agglomération d'Agen mènent avec l'Etat une véritable réflexion sur son développement. Au cœur de cette stratégie : les emplois de 2020 !



«Le barreau de Camélat»

Baptisé « barreau de camélat », cette liaison est l'expression de la volonté de l'agglomération d'organiser son territoire en anticipant les effets des grands projets et notamment de la LGV. Cette double liaison routière et ferroviaire permettra :

- de relier les équipements structurants de la rive gauche aux infrastructures existantes de la rive droite (RN 21, voie sur berge, gare en centre-ville).
- de relier les territoires du Villeneuvois, de l'Agenais et de l'Albret,
- de désengorger l'agglomération agenaise grâce à un troisième franchissement routier de la Garonne

Le Pont de Camélat

Situé à la hauteur de Camélat (Colayrac Saint-Cirq), ce troisième pont routier et ferroviaire aura deux vocations essentielles : relier Villeneuve et le Nord du département à l'autoroute via la RN 21 par un nouvel accès routier pont de Camélat – RD656 et autoroute A62, mais aussi et surtout permettre le franchissement de la Garonne avec les navettes ferroviaires qui feront la liaison entre la gare LGV rive gauche et la gare centre-ville d'Agen. Opérationnel en 2020, il fait partie intégrante des projets ferroviaire du sud-ouest de GPSO qui en assurera le financement intégral.

Le second échangeur «Agen-Ouest» sur l'autoroute A62

À la demande des présidents de la CCA et de la CCCLB, le ministre des transports vient d'inscrire au contrat de plan entre l'Etat et Vinci (concessionnaire de l'A62), la construction d'un second échangeur autoroutier sur A62 à l'ouest d'Agen.

Les travaux sont prévus à partir de 2016 aux environs de Sainte Colombe en Bruilhois et de Roquefort.

Outre sa cohérence dans la stratégie de développement de la Rive Gauche, cet équipement est un atout déterminant pour le bassin de vie agenais et lot-et-garonnais.

**L'AGGLO VOUS DONNE RENDEZ-VOUS
LE MERCREDI 9 MAI 2012
POUR LA MISE EN SERVICE
DE LA TOTALITÉ DE LA ROCADE**



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AGEN

8, rue André Chenier

BP 19 - 47916 Agen CEDEX 9

Tél : 05 53 69 68 67 - Fax : 05 53 69 68 60

courriel : caa@agglo-agen.fr

Site internet : www.agglo-agen.fr



www.facebook.com/agglodagen



[aggloagen](https://twitter.com/aggloagen)